



## **Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire des Hautes-Pyrénées**

**CDEN du mardi 9 février 2021**

La situation sanitaire est connue de tous. Depuis cet hiver, la propagation du coronavirus par le biais des écoles est devenue une des principaux sujets d'inquiétude des Français.

Rappelons que les syndicats de la FSU ont toujours milité pour le maintien des structures scolaires ouvertes, tant que faire se peut. Nous avons dès le printemps proposé au ministère de recruter davantage de personnels, enseignants et autres, pour alléger les effectifs en classe, et par là-même le risque de contagion. Au lieu d'assurer les dépenses nécessaires notre ministre a préféré, comme toujours, ne pas engager de moyens supplémentaires, tablant sur une prétendue moindre contagiosité des enfants. Pourtant dès le 26 octobre, le Conseil Scientifique notait que les 12-18 ans avaient la même susceptibilité au virus et la même contagiosité vers leur entourage que les adultes. Alors que des milliards sont engloutis dans des aides à des entreprises empêchées de travailler, l'Education Nationale a eu recours au système D. C'est seulement dans le domaine de la communication que s'illustre notre ministre, qui multiplie les effets d'annonce sur le renforcement de mesures sanitaires souvent bien dérisoires, et souvent en méconnaissance des exigences du travail de terrain.

Il nous apparaît aussi que le traçage des cas positifs et des cas contacts, un des piliers de la lutte contre le coronavirus selon le premier ministre, n'obéit pas aux mêmes règles dans la vie courante que dans les structures qui relèvent de l'Education nationale.

Il nous apparaît aussi extraordinaire que les classes surchargées des lycées aient pu être dédoublées, mais pas celles des collèges. Lors des absences de professeur du premier degré, les élèves ont pu encore être répartis sur les autres classes : voilà un brassage qui prend bien des risques.

Nous demandons aussi à M. le Préfet de faire remonter aux plus hautes sphères que le supplice chinois du « confinera/confinera pas » et du « fermera/fermera pas » est lourdement préjudiciable au bon fonctionnement des écoles et collèges.

Les personnels de l'Education nationale, dont seule une infime minorité peut être placée en travail à domicile, sont aujourd'hui en première ligne dans cette phase de la pandémie. Et ne parlons pas non plus du risque terroriste !

Fin janvier, l'Éducation Nationale a restitué au budget de l'État 212 millions non consommés, mais a trouvé le moyen d'octroyer 23 millions supplémentaires en fin d'exercice au Privé. Alors que l'École manque de tout ! Et si on s'en tient juste aux rémunérations, voici quelques éléments qui devraient faire honte à nos dirigeants depuis une bonne vingtaine d'années :

- Le salaire moyen des enseignants est inférieur de 25% à celui des autres fonctionnaires de catégorie A.

- Recrutés à Bac+5, leur salaire moyen est même inférieur de 3% à celui des fonctionnaires de catégorie B, pourtant recrutés à Bac+2.

- Le ministre parle d'une revalorisation historique des enseignants, alors que 69% d'entre eux n'auront rien, et que 100% d'entre eux perdent plus de deux jours de salaire par mois en raison du gel du point d'indice et de l'inflation depuis 2011.

- Suite au confinement, le ministre a découvert que contrairement à n'importe quel salarié en télétravail, les enseignants devaient financer intégralement leur équipement informatique. Il a décidé d'une prime de 150 € qui devait être versée en janvier, et... qui ne l'est toujours pas, malgré son montant ridicule.

- Le paiement des changements d'échelons des enseignants est même bloqué depuis septembre en raison d'un bug informatique !

M. le ministre, c'est là l'école du mépris !

Mais la réunion d'aujourd'hui a surtout pour objet de faire le point sur les moyens alloués aux écoles et aux collèges des Hautes-Pyrénées pour l'année scolaire 2021-2022.

Force est de constater que la situation des établissements du second degré n'est pas en voie d'amélioration. On aurait pu penser que la baisse démographique relative des départements périphériques de l'Académie de Toulouse aurait pu être l'occasion d'améliorer le taux d'encadrement des élèves : il n'en est rien. Si (enfin !) l'intégration des élèves en ULIS dans le comptage des effectifs est une satisfaction, cela n'empêche pas la perte d'équivalents temps plein sur le 65 : 5,65 ETP pour les collèges, à laquelle s'ajoute la transformation d'heures poste en heures supplémentaires année soit 1,13 ETP, ce qui en réalité revient à une perte de 6,79 équivalents temps plein pour les collèges du département. Cette perte est de plus soumise à des effets de seuil qui rendent la lecture des moyens opaque pour les personnels : par exemple au collège Victor Hugo de Tarbes, à structure identique, il y aura une perte de 20 heures postes mais un « gain » de 44 heures sup ! Moralité, des professeurs verront leurs postes supprimés, quand ceux qui restent devront assurer ces heures supplémentaires ! Quand le choix des principaux a été fait de ne pas demander de suppression de poste, la logique comptable entraîne des compléments de service, sur lesquels on peut s'interroger : quand un professeur n'a plus qu'un tiers de son service dans son établissement d'affectation et deux tiers ailleurs, on peut considérer de facto que le poste n'existe plus.

Le département des Hautes-Pyrénées est le plus durement frappé de France (avec la Corse du Sud) quant à la disparition des emplois (industrie, tourisme), celui le plus frappé d'Occitanie avec 17,2 % de demandeurs d'emploi de plus entre décembre 2019 et décembre 2020 ; et si on regarde le Bassin lourdaise, la situation en faux nez semble stabilisée parce que nombre de saisonniers ont déjà quitté la région (cf. les effectifs prévus à la cité scolaire Serre de Sarsan). Face à ce qui apparaît comme une crise sociale de grande ampleur, la réponse de l'État, donner moins, ne peut que nous révolter ! Au lieu de bourrer les classes à 30 élèves en collège et 36 en lycée, pourquoi ne pas profiter d'une baisse démographique toute relative pour asseoir un enseignement de qualité sans obliger à des choix insupportables, comme par exemple à Luz où l'équipe est sommée de choisir entre la section montagne et l'enseignement

de l'espagnol en section européenne. orr, au vu de la localisation du collège, les deux sont légitimes.

Quant à l'occitan, contrairement à ce qui a été dit au groupe de travail, les seules heures fléchées correspondent à la LVB en lycée et à la LV en collège. Or la quasi disparition de l'initiation en 6ème que les collèges ne peuvent plus et/ou ne veulent plus financer pose la question du respect de la convention et de l'exposition de tous les élèves à la langue. Au passage, il n'y aura plus d'occitan (option et LVB) en lycée sur Tarbes ailleurs qu'à Marie Curie.

Malgré les effectifs en baisse, la dotation premier degré pour la rentrée 2021, qui pourrait sembler favorable, ne répond pas aux difficultés que rencontrent nos écoles, difficultés accentuées par la crise sanitaire et sociale que nous traversons.

Les RASED insuffisants et les psychologues scolaires surchargé.e.s que nous abordons à chaque rencontre sont largement impactés. Nous lirons une motion intersyndicale suite à la déclaration liminaire. S'ajoutent à cela les dédoublements des GS en REP incomplets, l'enseignement de l'occitan détérioré et la politique de la ville oubliée.

Concernant la carte scolaire, certains villages se sentent sacrifiés et voient leur service public disparaître les uns après les autres. Des équipes municipales subissent de plein fouet la désertification rurale, et malgré leur investissement dans des projets attractifs, voient leur classe disparaître.

Mardi 26 janvier et jeudi 4 février, des personnels de l'Education Nationale ont manifesté leur désaccord face aux choix de notre gouvernement. Les 100 milliards du plan d'urgence seront majoritairement distribués aux grandes multinationales tandis que les services publics et les plus démunis ne recevront que des miettes.

La semaine dernière, a débuté à l'Assemblée Nationale, le projet de loi sur le séparatisme. Monsieur Darmanin a précisé son attachement à l'école de la République, rempart essentiel face aux dérives religieuses mais aussi sectaires. A ce propos, certaines organisations syndicales ainsi que les associations partenaires ont rédigé une motion concernant les écoles hors contrat dans notre département. Nous vous proposons lecture de cette motion et vous remercions pour votre attention.